

**IMPUTATION BUDGETAIRE**  
- NEANT -

**RAPPORT N° 97/2-11**  
**au Conseil Municipal**

**OBJET**

**BOULEVARD SUD**  
**BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE**

Par Délibération du 10 décembre 1994, le Conseil Municipal a ouvert la concertation sur le tronçon "Coeur de Ville" / U2 à Vauban du Boulevard Sud.

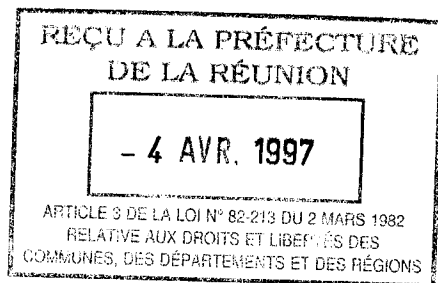
Cette procédure a été menée conjointement par la Commune et la DDE pour le compte de la Région.

Le moment est venu d'établir un bilan de la concertation préalable aujourd'hui achevée ; il servira à mener à bien, avec les conclusions de l'enquête publique et les résultats des enquêtes sociales prochainement menées sur le terrain, l'aboutissement du projet à son stade définitif.

Je vous propose de prendre connaissance du bilan de la concertation préalable, et vous demande de l'approuver.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**LE MAIRE**  
**Michel TAMAYA**



DELIBERATION N° 97/2-11  
du Conseil Municipal  
en séance du mercredi 26 mars 1997

OBJET

BOULEVARD SUD  
BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (ancien Code des Communes) ;

Sur le RAPPORT N° 97/2-11 du Maire ;

Vu le rapport de Mickaël NATIVEL, 2ème Adjoint, présenté au nom de la Commission Aménagement ;

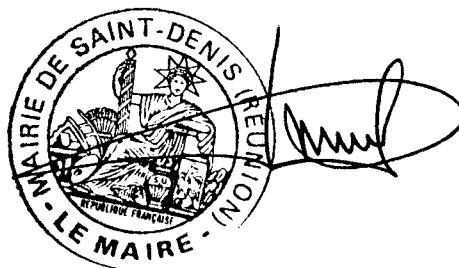
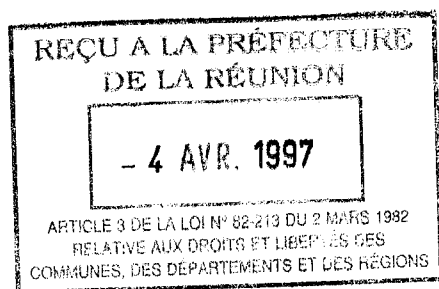
Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Approuve le bilan de la concertation préalable sur le tronçon "Coeur de Ville" / U2 à Vauban du Boulevard Sud.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 02 AVR. 1997

**LE MAIRE**  
**Michel TAMAYA**



**BOULEVARD SUD  
SECTION "COEUR DE VILLE"**

***BILAN DE LA CONCERTATION PRÉALABLE***

La concertation sur la section "Coeur de Ville" du Boulevard Sud a été réalisée sous plusieurs formes.

\* Rencontres de Techniciens de la Commune et de la Région avec les responsables et dirigeants des institutions concernées :

- Centre Hospitalier Départemental,
- Chambre d'Agriculture,
- Hôpital Félix Guyon,
- SIDR,
- SHLMR,
- CGSS,
- Syndic de copropriétaires.

\* Enquêtes socio-économiques réalisées auprès des entreprises installées sur et à proximité du site.

16 entreprises –dont 11 garages de réparation de véhicules– ont été enquêtées.

\* Réunions publiques ciblées.

15 réunions ont été organisées avec les habitants d'immeubles concernés par le Boulevard, ou les usagers ou employés d'institutions riveraines.

Cette phase de concertation a servi à informer les riverains sur le projet d'infrastructures.

Elle a, par ailleurs, permis de dégager les tendances suivantes.

- Le Boulevard Sud n'est une nouveauté pour personne. Même s'il est appréhendé pour les conséquences inévitables d'expropriation, de relogement, de changement des habitudes, il est souhaitable pour son rôle d'amélioration des problèmes de circulation.
- Les riverains devant être relogés ont fait part, pour une grosse majorité, de leur souhait d'être relogés dans le secteur.

Pour ce qui est des entreprises enquêtées, les choix de réinstallation varient en fonction de l'activité.

**BOULEVARD SUD  
SECTION "COEUR DE VILLE"**

***BILAN DE LA CONCERTATION PRÉALABLE***

- Les établissements se trouvant en bordure du futur Boulevard attendent la mise en place de mesures compensatoires leur permettant de retirer le maximum de contreparties : accessibilité aisée au Boulevard, amélioration de leur fonctionnement interne, tant en matière de desserte que de stationnement, protection phonique.

Il apparaît que chaque établissement devra faire l'objet d'un schéma de re-composition de leurs espaces non bâtis, à penser par rapport au Boulevard.

- Des craintes sont exprimées pour la période des travaux ; une demande générale est formulée pour des horaires de travaux respectueux des rythmes de vie, pour une accessibilité des logements et pour la réalisation de la protection phonique avant le démarrage de ces travaux.
- Une certaine incrédulité émerge quant à la réalisation effective du Boulevard ; sa faisabilité ne doit pas être compromise ou retardée, malgré son coût, et les difficultés de mise en place de son financement, difficultés pressenties par chacun.

Après la consultation, l'enquête d'utilité publique s'est déroulée du 27 novembre au 27 décembre 1996.

Elle s'est conclue par un avis favorable de la Commission d'Enquête, qui a bien confirmé les options proposées dans le dossier, favorisant la sécurité des usagers, le fonctionnement et la prise en compte des quartiers traversés.

---

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis  
en séance du vendredi 26 mars 1997  
et annexé au Rapport n° 97/2-11

**LE MAIRE  
Michel TAMAYA**

